

Conseil municipal | Séance du 14 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-12-14-32 | Affaires foncières - Cession d'une habitation - 3
rue Jules Ferry
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Emilie Ravache

Exposé des motifs :

La Ville est propriétaire d'une habitation d'environ 108 m², avec garage et jardin, située 3 rue Jules Ferry, sur une parcelle cadastrée AW4.

Le bien est devenu vacant suite au départ de ses anciens occupants. Cette propriété diffuse de la Ville n'a aujourd'hui plus vocation à être conservée dans son patrimoine et pourrait être cédée sans entraver la mise en œuvre ultérieure du projet urbain de ce quartier.

Compte tenu de l'état de cette habitation ancienne et des travaux à engager pour la réhabiliter, elle pourrait être vendue au prix de 130 000 €, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

Monsieur et Madame Oubassour se sont porté acquéreurs de ce bien suite à la diffusion d'une annonce. Après examen de leur demande, ce bien pourrait leur être cédé sous les conditions énumérées ci-avant.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,

Considérant :

- L'existence d'une habitation vacante dont la ville est propriétaire, d'environ 108 m², avec garage et jardin, située 3 rue Jules Ferry, sur une parcelle cadastrée AW4,
- La possibilité de procéder à la cession de ce bien qui n'a plus aujourd'hui vocation à être conservée dans le patrimoine communal,
- La cession de ce bien ancien envisagée au prix de 130 000 €, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale, frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur,
- La demande de Monsieur et Madame Oubassour qui se sont portés acquéreurs de ce bien aux conditions financières énoncées ci-avant,

Décide :

- De céder à Monsieur et Madame Oubassour le bien susvisé aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Précise que :

- La recette est imputée au budget de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysé

Madame Anne-Emilie Ravache

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 22/12/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231214-lmc133272-DE-1-1

Affiché ou notifié le 27 décembre 2023

Affaires foncières – Cession d’une habitation 3 rue Jules Ferry – annexe

